



MAIRIE
DE
Lussan

Documents
24 à 28

Service : Secrétariat Général
Naïma CHEMOURI-SACY
Tél : 04.66.72.90.58
Réf : CM_12-04-2022

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Jean-Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames Mireille FEI DA SILVA, Fanny GRACI, Gislaïne VERDIER et Messieurs, J.M. FRANCOIS, M. DALVERNY, J.F. PERRET, P BONALDA, A HINCELIN.

Représentés : Madame Emmanuelle VALLET (représentée par M Arnaud HINCELIN), Messieurs Guillaume DIVOL (représenté par M. Michel DALVERNY), Jean-Robert SAUTTER (représenté par M. FRANCOIS).

Absents : Néant

Date de la convocation : 8 avril 2022

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, monsieur Jean-François PERRET a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Vote budget primitif 2022- budget principal
- Vote budget primitif 2022- budget annexe (assainissement)
- Fiscalité directe locale : vote des taux
- Mise en place d'une convention de partenariat avec la radio locale « Radio Fuze ».

2022 - 24- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 17 MARS 2022 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 17 mars 2022 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal,

Approuve le compte-rendu de séance du 17 mars 2022 et ses délibérations.

Vote à l'unanimité

2022-25 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2022, équilibré comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	815 357.11 €	815 357.11 €
INVESTISSEMENT	851 058.11 €	851 058.11 €

Vote à l'unanimité

2022- 26 -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2022, équilibré comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	133 533.28 €	133 533.28 €
INVESTISSEMENT	252 661.34 €	252 661.34 €

Vote à l'unanimité

2022 - 27- APPROBATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE DE L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire rappelle, les taux de fiscalité locale de 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.63 % (le taux de TFPB du département, qui était de 24.65 %, a été ajouté à celui de la commune).

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4 8.29 %

Pour 2022, il est demandé de procéder à une augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.84% (soit une augmentation de 5.87 % de cette taxe due à l'augmentation de sa part communale).

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.29 % taux inchangé.

Vote à l'unanimité

2022-28-Convention de partenariat avec « Radio Fuze »

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de pouvoir faire et diffuser des enregistrements d'émissions concernant les actualités locales, il convient de mettre en place une convention de partenariat moyennant une cotisation de 200 EUR pour l'année 2022 avec une nouvelle radio « Radio Fuze » active sur le territoire de la CCPU.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion sur les plus beaux villages de France prévue en Mairie le 14 avril 2022
- Rallye : demande de volontaires pour aider à l'arrivée cette rencontre aura lieu le 4 juin 2022
- Art et jardin 25 exposants 6 pépiniéristes

Monsieur le Maire lève la séance à 20h10

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie

Le Maire,
Jean Marc FRANÇOIS

